

Résumé des recommandations

À l'heure actuelle, il existe un certain nombre d'initiatives en cours qui visent à renforcer et à améliorer la compétitivité, l'innovation et les investissements dans le secteur agroalimentaire canadien. Bien que ces initiatives ne soient pas encore réalisées, l'importance de la réglementation et de la réforme de la réglementation a été définie et reconnue pour chacun de ces domaines comme étant l'un des enjeux les plus importants, voire l'enjeu le plus important, à traiter pour réaliser le potentiel du secteur et les recommandations formulées précédemment par le Conseil consultatif en matière de croissance économique dans le secteur agroalimentaire.

C'est dans ce contexte que Syngenta Canada est heureuse de participer à cette consultation prébudgétaire. Les recommandations suivantes sont soumises au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en vue de son examen alors qu'il détermine les priorités du budget fédéral de 2019.

- 1. Élargir le mandat des régulateurs nationaux pour englober et soutenir les objectifs de compétitivité et d'innovation.
- 2. Établir un régime de réglementation national pour la réglementation de la protection des cultures qui soit cohérent, reconnu, respecté et appliqué partout au Canada.
- 3. Mettre en place le cadre approprié qui aidera le Canada à devenir un chef de file mondial dans la prochaine génération d'innovations en matière de la sélection végétale.
- 4. Fournir aux régulateurs nationaux de nouveaux financements prévisibles à long terme pour s'assurer qu'ils disposent des ressources appropriées pour remplir leurs mandats.
- 5. Poursuivre l'harmonisation réglementaire avec les autres administrations, en particulier avec celles avec lesquelles le Canada possède ou cherche à établir une relation commerciale importante.

Présentation de Syngenta

Syngenta est une entreprise agricole de premier plan qui se consacre à rendre les cultures plus efficaces en augmentant la productivité des principales cultures du monde sans utiliser davantage de terres, d'eau ou d'intrants. De cette manière, nous aidons également à améliorer la sécurité alimentaire mondiale en permettant aux agriculteurs de mieux utiliser les ressources disponibles.

Grâce à une science de classe mondiale et à des solutions de culture innovantes, nos employés travaillent à transformer la production des cultures. Nous nous sommes engagés à sauver les terres de la dégradation, à améliorer la biodiversité et à revitaliser les communautés rurales.

L'équipe de Syngenta Canada fournit des produits et des services destinés aux principales cultures du pays, notamment le blé, l'orge, le canola, le maïs, les pommes de terre, les protéagineuses, le soja et les cultures spéciales.

Pour obtenir plus de renseignements, rendez-vous sur <u>www.syngenta.com</u>, <u>www.syngenta.co</u> et www.goodgrowthplan.com.

Assurer la compétitivité du Canada : accroître le secteur agroalimentaire

En 2016, l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances, a créé un Conseil consultatif en matière de croissance économique (le Conseil) dans le but d'obtenir des conseils sur les politiques et les mesures visant à créer les conditions nécessaires à une croissance économique forte, durable et soutenue. *Libérer le potentiel de croissance des secteurs clés* (6 février 2017) ou ce que l'on a appelé « le rapport Barton » a désigné l'agroalimentaire comme un secteur où le Canada a un potentiel de croissance et d'amélioration des exportations appréciables. À son tour, le budget fédéral de 2017 faisait allusion aux travaux de Dominic Barton et à ceux du Conseil et établissait un objectif ambitieux visant à faire passer les exportations agroalimentaires du Canada de 55 milliards de dollars en 2015 à au moins 75 milliards d'ici 2025. Cette ambition de croissance a été soutenue avec enthousiasme par le secteur agroalimentaire canadien, y compris Syngenta, mais elle met simplement en évidence le potentiel du secteur. Le budget de 2019 et d'autres initiatives en cours doivent soutenir cette vision afin de créer un environnement propice à l'innovation et aux investissements nécessaires pour réaliser le plein potentiel du secteur agroalimentaire et assurer la compétitivité du Canada sur le marché mondial.

Par conséquent, les recommandations suivantes sont présentées au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, alors qu'il établit les priorités du budget fédéral de 2019 :

1. Élargir le mandat des régulateurs nationaux pour englober et soutenir les objectifs de compétitivité et d'innovation.

Depuis quelque temps déjà, le secteur agroalimentaire demande des améliorations à divers aspects du régime de réglementation canadien afin d'encourager les investissements et l'innovation et de favoriser un meilleur commerce et un meilleur accès aux marchés. À ce titre, nous appuyons l'appel lancé par la Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire en faveur d'un régime de réglementation tourné vers l'avenir et synchronisé qui appuie la mise au point et la commercialisation de produits novateurs et les recommandations du Conseil consultatif sur la croissance économique visant à moderniser les régimes fiscaux et de réglementation du Canada afin qu'ils encouragent davantage d'investissements et d'innovation, permettant ainsi aux entreprises de rechercher des occasions de croissance.

Nous appuyons également le régime de réglementation rigoureux et strict du Canada et nous le vantons régulièrement. Notre régime protège la santé et la sécurité des Canadiens en veillant à ce qu'aucun produit ne soit approuvé qui soit susceptible de présenter un risque inacceptable pour la santé humaine et

l'environnement. Notre régime garantit également que les produits sont régulièrement réévalués et réexaminés afin de s'assurer qu'ils continuent à répondre aux normes scientifiques les plus récentes.

Parallèlement, si nous voulons vraiment réaliser le potentiel du secteur agroalimentaire canadien en tant que possibilité de croissance stratégique pour le Canada, il faut appuyer un secteur axé sur la recherche et l'innovation, y compris des progrès importants en phytologie qui nous aideront à continuer à faire de grandes avancées en matière de cultures agricoles pour les années à venir.

Cela ne doit et ne devrait pas se faire au détriment de la santé humaine et de l'environnement, mais de concert avec elle. Actuellement, toutefois, les mandats de nos organismes de réglementation nationaux ne reflètent pas ces derniers objectifs et nous devons veiller à ce que notre régime de réglementation trouve le juste équilibre pour y parvenir. Sinon, notre secteur survivra, mais il ne prospérera pas.

2. Établir un régime de réglementation national pour la réglementation de la protection des cultures qui soit cohérent, reconnu, respecté et appliqué partout au Canada.

Dans le contexte mondial, le Canada est un marché relativement petit. Alors que l'agriculture est une compétence partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux et doit être reconnue comme telle, il y a eu dernièrement des exemples de chevauchement, de double emploi ou de contradiction flagrante entre les autorités et les organismes aux deux paliers de gouvernement. Ces événements ont de nombreux répercussions et effets négatifs sur le secteur agroalimentaire, notamment un manque de prévisibilité important et une augmentation considérable du coût et de la complexité de la prestation d'un service à un marché relativement petit et qui est perçu par certains comme étant déjà mature. Cela décourage d'autres investissements et innovations au moment même où le Conseil consultatif en matière de croissance économique et d'autres plaident pour qu'il y en ait davantage.

 Mettre en place le cadre approprié qui aidera le Canada à devenir un chef de file mondial dans la prochaine génération d'innovations en matière de la sélection végétale.

Nous croyons que le Canada a la possibilité d'être un chef de file mondial dans l'élaboration et la mise en place du cadre approprié pour la prochaine génération d'innovations en matière de la sélection végétale. Si cela est fait de façon adéquate, cela soutiendra et stimulera l'innovation dans le secteur des cultures au Canada, aidera à établir et à maintenir des marchés nouveaux et existants à l'étranger et jouera un rôle essentiel dans la rédaction du prochain chapitre du Canada sur la production agricole durable.

Le Canada peut être un chef de file mondial dans la prestation de ces avantages, mais seulement si nous avons une prévisibilité réglementaire et que nous ne réglementons pas de façon excessive. Le Canada dispose d'un régime solide depuis plusieurs années, mais il ne suit pas les progrès réalisés en connaissances scientifiques et les gains d'expérience en matière de réglementation. Les sélectionneurs de végétaux canadiens ont besoin de règlements prévisibles, clairs et fondés sur les risques. Ils doivent savoir quand ils seront réglementés, quelle quantité de données ils devront fournir pour obtenir une approbation préalable à la mise en marché, ce qu'il en coûtera et combien de temps cela prendra.

Il ne suffit pas non plus que le Canada traite seul de son cadre national. Bien que l'innovation soit encouragée, le commerce doit être maintenu, disponible et accessible. Si de nombreux pays adoptent chacun une approche réglementaire différente pour les nouvelles techniques de sélection végétale, la complexité des préoccupations relatives à la prévisibilité du marché ira à l'encontre des travaux accomplis au Canada pour faire progresser l'innovation. Une mobilisation proactive avec les pays partageant les mêmes idées et les pays importateurs pour mettre en place un régime de réglementation mondial fondé sur le commerce et le risque, en préconisant l'harmonisation et la transparence de la réglementation, est également nécessaire.

4. Fournir aux régulateurs nationaux de nouveaux financements prévisibles à long terme pour s'assurer qu'ils disposent des ressources appropriées pour remplir leurs mandats.

Nous sommes conscients du fait que le budget de 2018 prévoyait un financement pour un examen réglementaire agroalimentaire, mais un financement important, nouveau, prévisible et à long terme est également nécessaire pour garantir que les régulateurs nationaux (l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et l'Agence canadienne d'inspection des aliments) disposent également des ressources nécessaires pour mener en temps opportun des travaux de réglementation avant et après la mise en marché, pour soutenir un engagement national et international régulier avec divers intervenants, notamment, les régulateurs d'autres administrations, ainsi que pour offrir une formation continue nécessaire pour maintenir les organismes et leur personnel à l'avant-garde d'un secteur qui subit et continuera de subir des changements et des progrès technologiques importants.

5. Poursuivre l'harmonisation réglementaire avec les autres administrations, en particulier avec celles avec lesquelles le Canada possède ou cherche à établir une relation commerciale importante.

La nécessité d'une harmonisation réglementaire avec les autres administrations, en particulier celles avec lesquelles le Canada possède ou cherche à établir une relation commerciale, est essentielle à la capacité du secteur agroalimentaire de faire l'apport de nouvelles innovations et technologies aux producteurs canadiens.

Le cas échéant, nous encourageons le gouvernement à rechercher une telle harmonisation et un tel arrimage avec les autres pays, en particulier avec les principaux partenaires commerciaux agroalimentaires du Canada, en mettant l'accent sur notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

Il existe d'importantes possibilités de renforcer la collaboration avec d'autres organismes de réglementation, ce qui contribuera non seulement à résoudre les problèmes de ressources et de charge de travail des régulateurs nationaux, mais améliorera également notre compétitivité en adaptant mieux nos réglementaires respectifs dans le cadre des travaux réglementaires et des exigences réglementaires avant et après la mise en marché.

Il est également important de noter que la prospérité économique soutenue par le secteur agroalimentaire canadien dépend largement du succès des agriculteurs. Les agriculteurs canadiens sont en concurrence sur un marché mondial. Ainsi, il est impératif qu'ils soient soutenus pour surmonter les obstacles à la réussite. Jusqu'à récemment, les accords de libre-échange conclus par le Canada ont bien réussi à réduire ou à éliminer les droits de douane, mais il reste beaucoup à faire pour éliminer les barrières non tarifaires au commerce (BNT).

Les barrières non tarifaires au commerce représentent un fardeau pour le secteur agricole canadien et un frein à la croissance et à l'innovation. Elles sont particulièrement importantes dans les secteurs de l'économie tributaires du commerce et des exportations, comme c'est le cas pour les cultures agricoles canadiennes. Bien que nous louions et soutenions le rôle constructif que le gouvernement du Canada continue de jouer dans des questions comme les approbations réglementaires asynchrones et la présence à faible concentration (PFC), il faudra faire davantage de travaux sur ces dossiers ainsi que sur l'établissement et l'harmonisation des limites maximales de résidus (LMR), qui visent à faciliter et à ne pas entraver le commerce pour le secteur de la production agricole du Canada.

En fin de compte, si de nouveaux produits ne peuvent être commercialisés et pleinement déployés, tant sur le marché national que sur les marchés d'exportation, l'affectation des ressources aux futures dépenses de recherche et de développement en souffrira probablement.

Conclusion

Le Canada incarne une combinaison unique de facteurs ayant une incidence sur la production agricole, notamment la taille des exploitations agricoles, la variabilité des conditions climatiques, la mécanisation et la technification. Pris ensemble, ces facteurs, ainsi que d'autres, renforcent l'importance stratégique et pratique de la production canadienne et la place qu'elle occupe dans l'innovation agricole mondiale et le succès général de notre secteur agroalimentaire.

Parallèlement, il ne faut pas oublier que, bien que le secteur agroalimentaire canadien fasse partie intégrante de notre rendement économique, contribuant à environ un emploi sur huit au Canada et s'élevant à 6,6 % du PIB du Canada, dans le contexte mondial, le Canada est relativement petit et les coûts marginaux et les investissements, réglementaires et autres, associés à la commercialisation de produits et de technologies innovants ne sont pas toujours favorables. Cela s'explique en partie par le fait que le Canada se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE pour les dépenses des entreprises en recherche et développement.

Dans un contexte mondial très concurrentiel, les produits et les technologies innovants sont essentiels, peut-être même plus pour les économies de marché plus petites comme le Canada. Ils jouent également un rôle essentiel dans le maintien de la compétitivité avec d'autres pays, surtout dans le cas du Canada, les États-Unis. Si nous ne disposons pas des dernières innovations et technologies en matière de culture végétale ou n'y avons pas accès en même temps que d'autres administrations avec lesquelles nous avons des échanges commerciaux ou que nous concurrençons, nous serons grandement désavantagés.

Enfin, comme la majorité de la production agricole primaire au Canada est exportée, il est essentiel que le Canada soit à l'avant-garde de la courbe d'innovation et d'adoption pour maintenir et même améliorer notre compétitivité et notre statut en tant que l'un des plus grands exportateurs agricoles mondiaux ayant l'ambition de croître encore.